

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2024-01-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mars à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Gervais d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 74 Pouvoirs : 6
Votants : 80 (dont 6 procurations)

Présents: Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT); Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Guillaume BAFFIER (CHATEAUNEUF LES BAINS); Pierre BARBARY (PONTGIBAUD); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES); Frédéric BLANCHET (DURMIGNAT); Chantal BLOT-BOUCHE (SAINT PARDOUX); Grégory BONNET (MONTCEL); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Stéphane CANUTO (QUEUILLE); Marc CARRIAS (EFFIAT); Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CITON (LA CROUZILLE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Dominique DINYTASZ (MENAT); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Olivier KNIPPING (SAINT MYON); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Paul LASSET (SAINT MYON); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Karina MONNET (ARTONNE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Josette MOULY (SERVANT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Joël PERRIN (LAPEYROUSE); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Patrick QUINTY (VITRAC); Christian RAFFIER (SAINT QUINTIN SUR SIOULE); ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)
Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ayant donné pouvoir à Daniel CITON (LA CROUZILLE)
Christine BOIZARD (VIRLET) ayant donné pouvoir à Bernard JOUHENDON (VIRLET)
Fabien ROUX (MARCILLAT) ayant donné pouvoir à Pascal MONTAGNE (MARCILLAT)
Jérôme BOREL (SERVANT) ayant donné pouvoir à Josette MOULY (SERVANT)
Etienne ONZON (COMBRONDE) ayant donné pouvoir à Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE)

Monsieur Gaëtan DUBIEN a été élu secrétaire de séance.

Objet : ETUDE ET ESSAIS SUR LES FORAGES DE LA CHEIRE DE PONTGIBAUD

La ressource principale du Syndicat Mixte de Sioule et Morge est le captage de Peschadoires ; 85% de l'eau mise en distribution à partir des réservoirs de Saint Ours les Roches provient de cette ressource.

Des recherches de ressources alternatives au captage de Peschadoires ont débuté sur la Cheire de Pontgibaud dans les années 90 pour se poursuivre dans les années 2000. Ces recherches avaient dans un premier temps pour objet de trouver des volumes d'eau potable exploitables complémentaires ; puis à partir de 2003, avec l'évolution de la norme sur l'arsenic présente dans l'eau potable, les recherches se sont concentrées sur la qualité de l'eau pouvant être extraite.

Avec l'abaissement du niveau des ressources, la nécessité de sécuriser le captage de Peschadoires avec une ressource permettant de pallier une éventuelle pollution, ainsi que la possibilité de trouver de l'eau avec un taux d'arsenic inférieur à la norme, le Syndicat de Sioule et Morge aurait tout intérêt à compléter les tests et les études déjà réalisés sur la Cheire de Pontgibaud, dans l'objectif de vérifier si l'utilisation de cette ressource serait envisageable à l'avenir.

Le Président et les Vice-Présidents proposent donc de relancer en 2024 une phase d'étude sur les forages de la Cheire de Pontgibaud, comprenant :

- La remise en état du site, le nettoyage et l'inspection des forages déjà construits,
- Une nouvelle campagne de pompages d'essais permettant de déterminer la quantité et la qualité de l'eau pouvant être extraite.

Si les résultats de l'étude sont satisfaisants, une demande d'autorisation d'exploitation de ce nouveau champ captant serait alors déposée.

Le plan de financement de l'opération, hors Déclaration d'Utilité Publique, serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nettoyage du site	10 000 €	Conseil Départemental (30%)	106 800 €
Nettoyage et inspection des forages	170 000 €	Agence de l'Eau (à confirmer)	106 800 €
Essais de pompages et analyse	150 000 €		
Maîtrise d'œuvre	22 000 €		
Frais de publicité	1 000 €		
Frais de bornage	3 000 €	Autofinancement prévisionnel	142 400 €
Total opération HT	356 000 €		356 000 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la réalisation de ce projet.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 14 mars 2024.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de l'étude et des essais sur les forages de la Cheire de Pontgibaud,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toute démarche nécessaire en vue de la réalisation de cette étude et de ces essais.



Fait et délibéré à Saint Gervais d'Auvergne,
Le 25 février 2023

Le Président,
Luc CAILLOUX